

Rentrée du 2 novembre

la colère des personnels est immense face à l'incurie du ministre

Un envoi mail du ministre aux personnels en date du 30 octobre au soir à 17 h pour la rentrée du 2 novembre ! C'est cela sa réponse aux revendications. C'est donc au mépris de la considération des personnels que le ministre s'exprime sans tenir compte des revendications. Ils laissent les personnels livrés à eux-mêmes quant aux conditions sanitaires de rentrée et à l'hommage de notre collègue assassiné. La colère gronde. L'incompréhension et le sentiment de mépris dominant.

Mépris sur les conditions sanitaires de reprise du 2 novembre

Jour de carence, personnels vulnérables, dépistage, équipements de protection individuelle... toujours aucune réponse du ministre et du gouvernement.

Lors des multilatérales, la FNEC FP-FO a rappelé une nouvelle fois ses revendications : mise à disposition de masques FFP2 (seuls masques reconnus équipement de protection individuelle par le Code du travail), dépistage des personnels et des élèves, recrutement immédiat de médecins de prévention en nombre, reconnaissance du Covid 19 comme maladie professionnelle, abrogation du jour de carence et remboursement des jours de carence depuis la rentrée scolaire.

Mais le ministre reste sourd aux demandes légitimes des personnels. Suite à la décision présidentielle de reconfiner la population, les personnels sont une nouvelle fois en première ligne et exposés au risque sanitaire. La seule réponse du ministre réside dans le « renforcement » du protocole « sanitaire », qui se résume à « ouvrir les fenêtres », et conserve l'avantage de décaler sa propre responsabilité sur les personnels. Chaque établissement est renvoyé à ce qu'il peut faire comme le dit le recteur de Créteil : « Je fais confiance aux chefs d'établissement, ils ont jusqu'au 9 novembre pour trouver une solution. Je n'ai pas de baguette magique, je ne suis pas Mary Poppins, la mise en œuvre de ce protocole ne pourra qu'être progressive ».

Chaque lycée a la possibilité de changer les emplois du temps des élèves et donc celui des professeurs. L'autonomie est là du coup renforcée, d'ores et déjà, les services sont modifiés et augmentent le temps de présence des personnels.

Pour le SNFOLC et sa fédération la FNEC FP-FO, la seule manière de baisser les effectifs, c'est de créer les classes, des postes. Or, pour la rentrée 2021, le ministre projette toujours de supprimer 4 fois plus de postes dans le second degré qu'en 2020, soient 1 800 postes, avec 20 000 élèves en plus. Qui peut le comprendre ?

Mépris du fonctionnement des CHSCT... pour mieux les supprimer en janvier

Le fonctionnement des CHSCT, depuis le début de la crise sanitaire, est entravé. Ils sont vidés de leurs prérogatives réglementaires et transformés en simples points d'information. La FNEC FP-FO des Yvelines n'a reçu aucune réponse à sa demande d'enquête du CHSCT 78 suite à l'assassinat de notre collègue. Le ministre crée les conditions de leur suppression en janvier 2021, comme c'est prévu par la loi Darmanin-Dussopt. Qui peut le comprendre dans la situation actuelle ?

Mépris pour l'hommage légitime à notre collègue assassiné le 16 octobre

Un nième rebondissement pour mettre en place la généralisation du « débrouillez-vous » : « En pratique, tous les élèves reprendront les cours comme à l'habitude. Une minute de silence sera observée lundi à 11h, après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs, dans des conditions respectueuses du protocole sanitaire applicable. Ce temps de recueillement se tiendra de préférence dans les salles de classe, et si les conditions sanitaires le permettent, dans la cour de l'établissement. » L'hommage légitime à notre collègue assassiné le 16 octobre s'accompagne, selon les dernières instructions ministérielles du 30 octobre, d'un cadrage pédagogique autour « des valeurs de la République » : « Aucune classe ni aucun établissement ne peut s'exonérer de cette heure de travail et d'échange dont chaque élève de France doit bénéficier. ».

Le SNFOLC, qui revendique le respect de la liberté pédagogique individuelle due à chaque professeur, n'en était pas demandeur. Encore une fois, le ministre impose un cadre dans lequel les équipes et les enseignants devront « faire au mieux » : le ministre reporte encore sa responsabilité sur les personnels.

Pour le SNFOLC, préserver l'École de la République de toute pression extérieure, passe par la défense des statuts, de la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant.

La colère des personnels est légitime ! Ils ne sont pas dupes des intentions du ministre quant à ses tentatives de remise en cause du statut et des missions qu'il voudrait figer dans le marbre de son Grenelle comme toutes ses contre-réformes. Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir dès le lundi 2 novembre, à établir leurs revendications et à discuter des moyens pour les faire aboutir.

Un préavis de grève à compter du 2 novembre est déposé.

